

Sur motion de M. Weir, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé M^{lle} Bennett, Messieurs Caron, Ferguson, Gauthier (*Nickel Belt*), Gingues, Gour (*Russell*), Hardie, Harkness, Herridge, MacNaught, Mang, Massé, McCulloch, McGregor, Michaud, Monette, Pommer, Richard (*Ottawa-Est*), M^{me} Shipley, Messieurs Simmons, Stewart (*Winnipeg-Nord*), Stick, White (*Hastings-Frontenac*) et Yuill pour assister Son Honneur l'Orateur dans la régie du Restaurant en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes et pour représenter la Chambre des communes dans le comité mixte des deux Chambres au sujet du Restaurant du Parlement.

M. Weir, adjoint parlementaire au premier ministre, présente à la Chambre,—Exemplaire (anglais et français) des décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 26 janvier 1955, conformément aux dispositions de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235 des Statuts révisés du Canada (1952).

M. Dickey, adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense, présente à la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de l'article 80 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts révisés du Canada (1952), ainsi qu'il suit:

Arrêté en conseil C.P. 1955-156 du 1^{er} février 1955: approuvant le budget d'établissement d'Air Canada pour 1955.

M. Argue, appuyé par M. Knowles, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 22, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada (Répartition des wagons), qui est lu une première fois, et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Harris, pour M. Lapointe, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur les allocations aux anciens combattants en vue de relever les allocations ainsi que le revenu admissible, de donner plus d'extension aux prestations prévues par la loi et de pourvoir aussi au traitement des membres de la Commission.

Sur ce, M. Harris, membre du conseil privé de la reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, mis au courant de l'objet dudit projet de résolution, le recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.